

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
de la région Centre

Service : Régional de l'Alimentation

Dossier  
suivi par : Gilbert DOUZON

Tél : 02.38.77.41.07

Courriel : dsf-no.draaf-centre@agriculture.gouv.fr

## INFORMATION TECHNIQUE N° 63

Juin 2013

### Puceron lanigère à surveiller dans les peupleraies en 2013

Signalé dans la littérature dès 1875 en région parisienne, le puceron lanigère du peuplier a commencé à occasionner des dégâts remarquables aux peupleraies du Sud-Ouest de la France à partir de 1996. Depuis, l'aire touchée par l'insecte s'est étendue : vallée de la Garonne, Bourgogne, basse vallée de la Loire et plus récemment bassin parisien et Picardie.

Plusieurs symptômes de présence du puceron lanigère sont décelables selon la période d'observation. Il est important de bien différencier ces derniers afin d'établir un bon diagnostic et pouvoir anticiper la gestion à mener dans les peupleraies concernées.

#### Des signalements de présence dans les grandes régions populicoles du Nord-Ouest



Premiers symptômes de colonisation du tronc  
par le puceron lanigère du peuplier

Actuellement, des signalements de présence de puceron lanigère ont été effectués dans l'Aisne, l'Oise, les Yvelines, la Loire-Atlantique ainsi qu'en région Centre. **On peut aujourd'hui considérer que l'ensemble des grandes régions populicoles du Nord-Ouest est concerné par ce pathogène.**

Les populations de puceron lanigère sont à l'heure actuelle au **stade endémique**. Leur présence a été révélée par la cire blanchâtre produite par le puceron (taux de recouvrement du tronc de l'ordre de 5-10 %) et la présence d'individus isolés.

**A ce stade, le puceron lanigère ne cause pas de dégât sur les arbres.**

Toutefois la multiplication de ces signalements peut laisser présager des attaques possibles dans ces secteurs cette année.

D'après les observations réalisées depuis plusieurs années par les correspondants-observateurs du DSF, les pullulations ont lieu durant la **période estivale** voire, en cas d'attaque tardive, en **début d'automne**.

## Une vigilance nécessaire des populteurs

La **détection initiale**, parfois **délicate**, nécessite de bonnes conditions d'observation.

Le **feutrage blanc** caractéristique qui entoure le tronc est observable lors de la colonisation. Il signale la présence d'une population active de pucerons. La présence de colonies, avec un recouvrement supérieur à 50 % sur la hauteur du tronc, laisse présager un fort impact sur les arbres atteints.

A contrario, la **fumagine noire** témoigne d'une attaque passée de l'insecte. Il n'y a plus d'insectes actifs sous la fumagine.



Manchon blanchâtre formé par une colonie de puceron lanigère sur le tronc d'un peuplier



Fumagine signalant une attaque passée de puceron lanigère

Le puceron lanigère attaque préférentiellement les peupleraies **de I214, Triplo et Dorskamp** d'un âge supérieur à 8 à 10 ans. **Les peupleraies adultes, ou dépassant les 90 cm de circonférence, sont les plus attaquées** et, par conséquent, **les plus sensibles**.

**Il est conseillé aux populteurs de surveiller, dès maintenant et pendant la période estivale, les peupleraies « à risques » afin de détecter précocement toute éventuelle attaque.**

## Comment réagir devant un constat d'attaque ?

Dans les peupleraies fortement attaquées, il convient de surveiller attentivement le niveau de mortalité des arbres atteints notamment au moment du **débourrement le printemps suivant**.

**Dans les peuplements dont les bois sont arrivés à maturité, il paraîtrait opportun d'envisager leur commercialisation.**

**La mise en œuvre d'une lutte doit s'adapter au risque pour le peuplement, à ses caractéristiques sylvicoles ainsi qu'aux moyens à la disposition des populteurs.** S'ils restent délicats à mettre en œuvre (difficulté de traiter l'ensemble du tronc colonisé et respect de la réglementation, notamment au sujet des zones de non traitement) des traitements phytosanitaires sont envisageables sur de forts niveaux de populations. Pour se faire, plusieurs spécialités sont actuellement autorisées à base de pyrimicarbe ou de lambda-cyhalothrine.

**A des fins préventives, la diversification des cultivars au niveau régional reste plus que jamais une nécessité** afin de limiter la pression de sélection vis-à-vis des différents ravageurs et pathogènes.

**Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts sont à votre disposition pour tout complément d'information.**